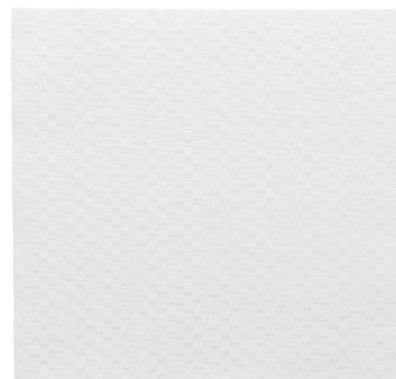


Code d'article	102.36
Description	SERVIETTES ECOLABEL 1 PLI
Catalogue	DEL 4, HOS 16
Date de modification	19/04/2022 15:14:20



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	30x30 CM
Taille pliée	15x15 CM
Matériel	OUATE
Couleur	BLANC
Grammage	20 G/M2
Poids net d'une unité (g)	1,70

Codes

Intrastat	48183000
ITF14	18420499102365
EAN13	8420499102368

Colisage

Paquet	Unités / paquet	100
	Dimensions paquet (cm)	11,00 x 15,00 x 14,00
	Poids paquet (kg)	0,20
	Volume paquet (m ³)	0,0023100

Carton	Unités / carton	2.400
	Paquets /carton	24
	Dimensions carton (cm)	32,50 x 41,50 x 45,50
	Poids carton (kg)	4,80
	Volume carton (m ³)	0,0613681

Palette	Cartons / couche	6
	Cartons / palette	30
	Conditionnement (U base x couches)	6 x 5
	Poids (kg)	168,00
	Type de palette (cm)	E249: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable Cash & Carry



Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).



Produit avec certificat européen ECOLABEL (numéro d'enregistrement ES-CAT / 004/006) des produits et services qui ont un impact sur l'environnement réduit tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières à la production, l'utilisation et l'élimination.

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié FSC Mix Credit. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.

The mark of
responsible forestry



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Paquet image

